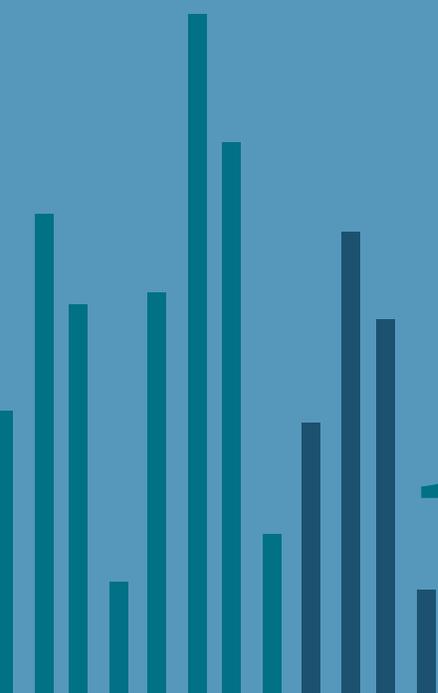


Rapport annuel

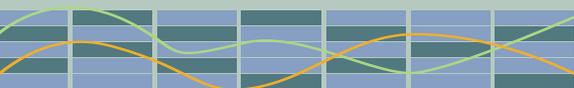
2003

Office d'investissement  
des régimes de pensions  
du secteur public



Investissements PSP

## Profil



L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) est une société d'État constituée pour investir dans les marchés financiers les contributions nettes reçues après le 1<sup>er</sup> avril 2000 des régimes de pensions de la Fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Organisme indépendant du gouvernement fédéral, Investissements PSP a pour mandat statutaire de gérer les fonds qui lui sont confiés dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes et de maximiser les rendements tout en évitant des risques de pertes indus.

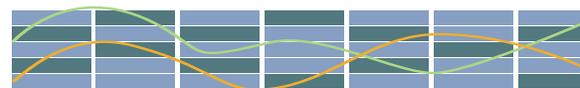
### FAITS SAILLANTS – EXERCICE 2003

- *L'actif net consolidé s'établit à 8,1 milliards de dollars, en hausse de 43 %.*
- *Le taux de rendement des trois comptes de pensions consolidés est de (13,5) % comparativement à (12,9) % pour l'indice de référence de la politique de placement.*
- *La portion de l'actif total gérée activement a atteint 48,5 %.*
- *Le conseil d'administration a autorisé les placements dans de nouvelles classes d'actif.*
- *Les lignes directrices pour le vote par procuration ont été mises en application.*
- *Le nombre total d'employés est passé de 19 à 29.*
- *La mise en place des procédures et systèmes clés est complétée.*

### TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIFS ANNUELS	1
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
RAPPORT DE LA DIRECTION	5
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2003	7
POLITIQUE ET STRATÉGIE DE PLACEMENT	10
RÉGIE INTERNE	13
GLOSSAIRE	18
ÉTATS FINANCIERS ET NOTES COMPLÉMENTAIRES	20
RÉPERTOIRE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS	50
RÉPERTOIRE DIRECTION	51

## Objectifs annuels



En vertu de la *Loi* régissant Investissements PSP, le rapport annuel doit décrire les objectifs pour l'exercice écoulé et indiquer dans quelle mesure ils ont été réalisés. Il doit également définir les objectifs poursuivis pour l'exercice en cours. Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire de ces informations.

### OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 2003

### STATUT\*

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| • Poursuivre la mise en place d'une gestion active des placements afin de produire des rendements à valeur ajoutée.<br>(Le pourcentage de l'actif géré de façon active est passé de 31,4 % à 48,5 %.) | ✓                           |
| • Migrer la mesure de performance vers un nouveau système.<br>(Le nouveau système est entièrement opérationnel.)  | ✓                           |
| • Mettre en place une fonction de vérification interne.<br>(Le processus de vérification interne a complété un cycle annuel.)   | ✓                           |
| • Mettre en place un système automatisé de gestion des transactions sur les marchés boursiers.<br>(Une analyse coût / bénéfice a mené à la décision de reporter le projet pour l'instant.)            | Non requis<br>à ce stade-ci |

\* Le symbole ✓ signifie que l'objectif a été en partie ou pleinement réalisé.

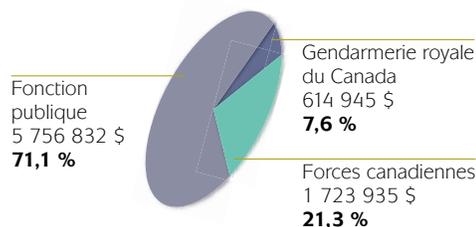
### PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 2004

- Assurer la continuité durant la période de transition, menant à l'entrée en fonction d'un nouveau chef de la direction.
- Établir les stratégies de placement pour les nouvelles classes d'actif.
- Élaborer un programme complet de gestion des risques afin de renforcer les mesures de sauvegarde existantes.

#### Actif net des comptes de régime

(Au 31 mars 2003)

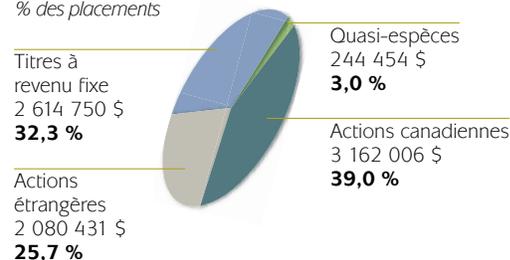
(en milliers \$)  
% de l'actif net total



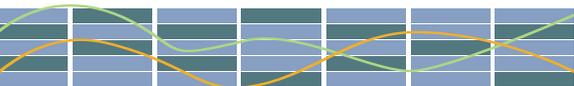
#### Répartition d'actif

(Au 31 mars 2003)

(en milliers \$)  
% des placements



## Rapport du président du conseil d'administration



Paul Cantor, Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) s'est concentré sur le développement de l'organisation afin qu'elle soit en mesure de produire un rendement au moins suffisant pour couvrir les obligations financières des régimes de pensions. Pour ce faire, nous cherchons à obtenir des rendements de placement supérieurs et atteindre des niveaux élevés d'efficacité sur le plan des coûts et de l'exploitation. Toutefois, des conditions de marché difficiles durant l'exercice 2003, n'ont pas permis d'obtenir les rendements souhaités, une situation qui vient confirmer l'importance d'exercer nos activités en fonction d'une vision à long terme.

En novembre 2002, le conseil d'administration a approuvé les changements proposés à la stratégie de placement ainsi qu'à la politique de répartition d'actif à long terme et a autorisé l'ajout de deux nouvelles classes d'actif, les placements privés et immobiliers. Cette décision de favoriser une plus grande diversification a été prise à la lumière des nouvelles conditions de marché, plus particulièrement pour tenir compte de la nécessité de réduire la pondération en actions transigées sur des marchés publics, et sachant que l'organisation avait acquis la solidité opérationnelle requise. Au cours de l'exercice 2004, nous commencerons à élaborer les stratégies appropriées pour chacune de ces deux nouvelles classes d'actif. De plus, nous considérerons d'autres classes d'actif au fur et à mesure que nous progresserons.

La nouvelle politique de répartition d'actif demeure conforme au mandat statutaire d'Investissements PSP qui consiste à placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus, compte tenu du financement, des principes et exigences des régimes de pensions ainsi que de leur aptitude à s'acquitter de leurs obligations financières.

Notre principal défi cette année, consistait à traduire les objectifs statutaires en objectifs de placement concrets, de façon à ce qu'il y ait concordance entre obligations financières et rendements de placement. À cet effet, le conseil d'administration a adopté les objectifs suivants :

- (1) Premier objectif : obtenir un rendement (net des frais) au minimum équivalent aux hypothèses actuarielles de taux de rendement établi par l'Actuaire en chef du Canada ;
- (2) Deuxième objectif : obtenir un rendement excédant celui de l'indice de référence de la politique de placement d'Investissements PSP de 0,50 % (incluant une valeur ajoutée minimale égale aux frais).

Également en vue de bonifier les rendements, le conseil d'administration a supervisé la direction quant à l'application de la gestion active sur une portion importante de l'actif durant l'exercice. Au 31 mars 2003, les portefeuilles gérés activement comptaient pour environ 4,0 milliards de dollars, comparativement à 1,8 milliard de dollars un an plus tôt. Pour en savoir davantage en ce qui concerne la gestion active, nous vous invitons à consulter le rapport de la direction.

Au cours de l'exercice 2003, nous avons appliqué les lignes directrices pour le vote par procuration, adoptées à la fin du quatrième trimestre de l'exercice 2002. Ces lignes directrices ont été développées pour que les votes concernant les actions détenues à titre de bénéficiaire par Investissements PSP soient conformes à la politique et aux objectifs de placement. De plus, en appliquant de telles lignes directrices, nous reconnaissons l'importance, en tant que gestionnaire de l'une des plus importantes caisses de retraite au pays, de prendre position concernant les enjeux considérés comme essentiels en matière de régie interne et d'exercer notre droit de vote en

conséquence, notamment lorsque nous croyons que les façons de faire des entreprises ne sont pas adéquates. (Il est possible de consulter les lignes directrices pour le vote par procuration sur le site Web d'Investissements PSP à l'adresse [www.investpsp.ca](http://www.investpsp.ca), sous la rubrique [Placements – Lignes directrices pour le vote par procuration.](#))

Le conseil d'administration a également adopté une nouvelle politique des communications conçue pour favoriser des échanges efficaces entre Investissements PSP et les différentes parties prenantes, dont les comités consultatifs des trois régimes de pensions. Des rencontres annuelles avec les comités consultatifs font partie des obligations de communication d'Investissements PSP. La dernière rencontre a eu lieu le 24 octobre 2002. Au cours de cette rencontre, le président du conseil d'administration et le chef de la direction ont passé en revue les résultats de l'année précédente et discuté des plus récentes réalisations.

En mars 2003, alors que nous arrivions à la fin de notre troisième exercice, le conseil d'administration et le président et chef de la direction, M. Adel Sarwat, en sont venus à une entente à l'effet qu'un changement de direction serait souhaitable avant d'entreprendre la prochaine phase de développement d'Investissements PSP. M. Paul Haggis, un membre de notre conseil et ancien président de *Alberta Treasury Branches*, a été nommé au poste de président du comité de gestion spécialement mis en place par le conseil d'administration pour assumer la direction de l'organisation sur une base intérimaire jusqu'au moment où le successeur de M. Sarwat entrera en fonction. Nous avons également procédé à la création d'un comité de recrutement formé de membres du conseil d'administration et chargé de superviser le processus de recrutement. Ce comité soumettra ses recommandations au conseil d'administration.

Au nom du conseil, je remercie M. Sarwat pour le travail accompli et la détermination dont il a fait preuve afin de mettre sur pied une organisation solide, en mesure de remplir son mandat avec succès. Nous tenons également à réaffirmer notre confiance envers les gestionnaires et les employés de calibre en place. Au moment où Investissements PSP s'apprête à franchir une nouvelle étape, nous entendons faire le nécessaire pour que la transition s'effectue en douceur, sans qu'il n'y ait de répercussions sur les activités courantes de l'organisation.

## REMERCIEMENTS

---

J'aimerais également profiter de l'occasion pour exprimer toute ma reconnaissance envers les membres du conseil d'administration pour leurs judicieux conseils et leur appui tout au cours de la dernière année. Je remercie particulièrement deux administrateurs dont le mandat s'est terminé à la fin de l'exercice 2003. Il s'agit de M. William R.C. Blundell qui, à titre de premier président du conseil, a joué un rôle clé pour l'organisation, et de Mme Donna Soble Kaufman qui a su faire preuve d'un solide leadership en tant que présidente du comité de régie interne. Nous avons tous été attristés par le décès, en juillet 2002, de M. Jean-Louis Bourbeau, un membre apprécié du conseil d'administration depuis les tout débuts. Sa vision et son expérience étaient imprégnées d'une sagesse et d'un savoir difficiles à remplacer.

Nous souhaitons la bienvenue à deux nouveaux administrateurs en poste depuis le 8 avril 2003. Il s'agit de M. Jean E. Douville et de Mme Carol Hansell. Originaire de Montréal, M. Douville est comptable agréé, ancien président de Schrodgers Ventures Canada. Mme Hansell est une associée principale de Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l. de Toronto, spécialisée en droit commercial et des valeurs mobilières.

Au nom du conseil d'administration, je souhaite transmettre nos plus sincères remerciements au personnel d'Investissements PSP pour leur esprit d'initiative et leur dévouement au cours de cette année particulièrement exigeante et fertile en événements. Grâce au travail de chacun, notre stratégie a donné lieu à des actions concrètes permettant à notre organisation de progresser et ce, dans l'intérêt des promoteurs, contributeurs et bénéficiaires des régimes.

#### PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

À toutes les parties prenantes, le conseil d'administration désire réitérer son engagement à faire en sorte que les fonds reçus soient gérés selon les meilleures pratiques de gestion des placements, dans le plus grand respect des règles de régie interne, permettant ainsi à Investissements PSP de remplir son mandat selon une approche innovatrice, sans compromis sur le plan de la rigueur, en tenant compte des conditions changeantes du marché et en évitant des risques de pertes indus.

Nos priorités pour l'exercice 2004 comprennent :

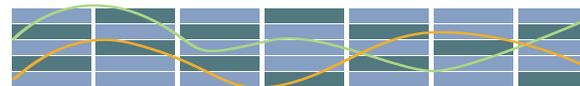
- le travail en étroite collaboration avec le nouveau chef de la direction afin d'assurer une transition harmonieuse et un dynamisme renouvelé sur le plan des orientations stratégiques de l'organisation;
- la supervision de l'élaboration de stratégies de placement pour les nouvelles classes d'actif de façon à ce qu'Investissements PSP dispose de meilleurs outils pour produire des rendements à valeur ajoutée et réaliser ses objectifs de performance; et
- la mise en place d'un système complet de gestion des risques afin de renforcer les mesures de sauvegarde déjà en place et de mieux comprendre et optimiser le risque total.



**Paul Cantor**

Président du conseil d'administration

## Rapport de la direction



L'exercice 2003 s'est révélé une période difficile pour les caisses de retraite canadiennes, y compris celles gérées par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP). Presque tous les marchés boursiers dans le monde ont subi de fortes baisses. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, Investissements PSP a enregistré une perte de 933 millions de dollars et un taux de rendement de (13,5) %. À la fin de l'exercice 2003, la valeur marchande de l'actif net consolidé était de 8,1 milliards de dollars, contre 5,6 milliards un an plus tôt.

### MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE DE LA GESTION ACTIVE

Tout au cours de l'exercice, en vue de maximiser le rendement, nous avons accéléré la mise en œuvre du programme de gestion active. Durant l'exercice 2002, nous avons entrepris la gestion active de portefeuilles totalisant 1,8 milliard de dollars, soit 1,2 milliard de dollars en titres à revenu fixe (février 2002) et 600 millions de dollars en actions (octobre 2001). Au cours de l'exercice 2003, nous avons poursuivi cette initiative en ajoutant au programme de gestion active des actions canadiennes, américaines et étrangères pour une valeur de 2,2 milliards de dollars. Au 31 mars 2003, la valeur des portefeuilles gérés activement était de 4,0 milliards de dollars, soit 48,5 % de l'actif net consolidé comparativement à 31,4 % un an plus tôt.

Au total, huit gestionnaires externes (incluant un gestionnaire de fonds indiciels) et quatre gestionnaires internes sont à l'œuvre pour gérer l'actif d'Investissements PSP. Au cours de l'exercice, nous avons renforcé notre équipe interne en embauchant un gestionnaire responsable d'un portefeuille d'actions. En même temps, nous complétons le recrutement des gestionnaires externes, également pour des portefeuilles d'actions. De plus, les lignes directrices pour le vote par procuration adoptées au quatrième trimestre de l'exercice 2002 sont suivies pour les gestionnaires internes et externes.

### CONTRÔLES ET BILANS AMÉLIORÉS

Au cours de l'exercice 2003, Investissements PSP a tenu ses engagements quant à la mise en place des fonctions de mesure du risque de placement et de vérification interne. En parallèle, nous avons continué à faire preuve de prudence et de rigueur pour contrôler les dépenses et respecter les budgets.

Le système de mesure du risque mis en place fait appel à des technologies de pointe et des logiciels spécialisés. Il représente un important pas en avant en ce qui concerne la mise en œuvre et l'amélioration continue de la stratégie de gestion des risques d'Investissements PSP. Étant en mesure d'évaluer les risques intrinsèques de chaque portefeuille aussi bien que ceux reliés à l'ensemble de l'actif, nous pouvons adapter nos tactiques pour contrôler la volatilité et optimiser les risques de placement. Le système de mesure du risque fait partie intégrante de la plate-forme sous-jacente à l'établissement d'un programme complet de gestion des risques. Ce programme constitue l'étape ultime de notre stratégie de gestion des risques et nous en avons fait une priorité pour l'exercice en cours.

## STRUCTURE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNELLE

---

Tout au long du dernier exercice, le développement et la mise en place des principaux systèmes et procédures ont grandement progressé. Ces nouveaux outils permettront à Investissements PSP d'aller de l'avant et de réaliser ses objectifs de rendement à long terme. Du point de vue administratif, nous avons comblé la majeure partie des postes dans les différents secteurs de l'organisation; finalisé la mise en place des systèmes d'administration de portefeuilles et de mesure de la performance; poursuivi les ajouts aux infrastructures technologiques, notamment pour appuyer le plan de reprise des activités en cas d'incident et certaines autres mesures de sécurité. Nous avons établi les procédures de gestion appropriées pour tous les secteurs de l'organisation ainsi que de nouveaux outils pour la gestion des ressources humaines.

Le conseil d'administration a, quant à lui, approuvé un ensemble de politiques, notamment celles concernant la rémunération, le développement et la formation ainsi que le harcèlement. Ces politiques servent à guider la direction quant aux procédures de contrôle à mettre en place dans les différents services de l'organisation, dont notamment les ressources humaines, les finances et contrôles, la mesure de la performance et l'administration des placements.

## PRIORITÉS POUR L'EXERCICE 2004

---

Nous abordons l'exercice 2004 en concentrant une bonne partie de nos efforts à la mise en place de la stratégie, des systèmes et des ressources requises pour réaliser les premiers placements dans nos deux nouvelles classes d'actif, les placements privés et immobiliers, et ce, en conformité avec les modifications à la politique de répartition d'actif approuvées par le conseil d'administration. Les grandes lignes de notre approche de gestion pour ces deux classes d'actif sont déjà établies. Dans le domaine de l'immobilier, nous ferons appel à des gestionnaires externes, soutenus par une équipe à l'interne qui effectuera un suivi de la performance. Par ailleurs, nous formerons une équipe restreinte à l'interne pour effectuer et gérer les placements dans des fonds comprenant des actions qui ne sont pas transigées publiquement, selon les buts et objectifs d'Investissements PSP. Il est prévu que la pondération de chacune de ces nouvelles classes d'actif évoluera pour atteindre 5 % de l'actif net consolidé.

Nous accorderons une attention particulière à la conformité afin d'assurer l'observation rigoureuse des mesures de contrôle et cela, malgré l'activité accrue occasionnée par les placements dans les nouvelles classes d'actif et l'embauche de personnel additionnel pour les gérer et les administrer.

Mentionnons également qu'au cours du premier trimestre de l'exercice 2004, Investissements PSP a complété le réaménagement de son principal bureau d'affaires dans de nouveaux locaux, au 20<sup>e</sup> étage de l'édifice situé au 1250, boulevard René-Lévesque ouest, à Montréal.

## CRÉER UNE VALEUR AJOUTÉE

---

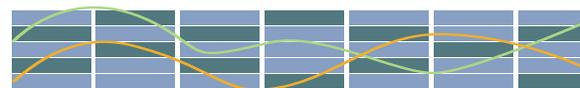
Investissements PSP est désormais en position de produire une valeur ajoutée au fur et à mesure de sa progression maintenant que les principaux éléments sont en place : nous avons complété la mise en place des principaux systèmes et structures requis pour le bon fonctionnement de notre organisation; le conseil d'administration a approuvé des changements à la politique de placement qui tiennent compte de la conjoncture actuelle; et nous sommes positionnés pour la gestion des risques.

## REMERCIEMENTS

---

En terminant, la direction tient à remercier l'ensemble des employés pour leur dévouement sans réserve et leur fidèle collaboration tout au long de l'exercice 2003.

## Résultats de l'exercice 2003



Au cours de son troisième exercice, terminé le 31 mars 2003, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) a reçu 3,4 milliards de dollars en contributions nettes des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Chaque mois, Investissements PSP a enregistré plusieurs entrées de fonds de différentes valeurs et les a placées dès que possible et ce, de façon à ce qu'il n'y ait pas de répercussions sur la politique. À la fin de l'exercice 2003, l'actif consolidé était placé selon la répartition suivante : 39,0 % en actions canadiennes, 25,7 % en actions étrangères et 35,3 % en titres à revenu fixe canadiens. Au 31 mars 2003, la valeur marchande de l'actif investi s'élevait à 8,1 milliards de dollars, comparativement à 5,6 milliards de dollars un an plus tôt.

### PERFORMANCE DES MARCHÉS

Généralement, la seule éventualité que des événements puissent survenir, qu'ils soient positifs ou négatifs, influence rapidement la valeur des titres boursiers ou obligataires. Cependant, lorsque nous devons composer avec des incertitudes complexes pendant de longues périodes, les marchés ne savent comment réagir et deviennent plus volatils et leur impact sur les titres est disproportionné. C'est exactement ce qui s'est produit au cours de l'année dernière avec les menaces croissantes d'une guerre en Irak, la multiplication des scandales corporatifs aux États-Unis et l'augmentation des coûts de l'énergie, qui a ébranlé la confiance des consommateurs et contribué à la hausse des coûts de fabrication. Dans un tel contexte, les marchés ont évolué en dents de scie, enregistrant de solides remontées suivies de replis tout aussi importants.

En 2002, l'économie américaine — le principal moteur de l'économie mondiale — a fonctionné au ralenti. Au début d'octobre, les indices des marchés boursiers nord-américains étaient à leur plus bas niveau en cinq ans. Toutefois, la performance économique du Canada a été supérieure à celle de la plupart des pays industrialisés et les marchés boursiers canadiens ont ainsi moins souffert que les autres. En Europe, en raison notamment du ralentissement économique et de l'augmentation de la valeur de l'euro par rapport au dollar américain et au yen japonais, les marchés boursiers ont connu la plus importante vague de dégagements en 60 ans et les sociétés ont enregistré d'importantes baisses de leur bénéfice. La valeur accrue de l'euro a eu pour conséquences de réduire la compétitivité des produits européens et d'influencer à la baisse les prévisions des sociétés quant à leurs résultats financiers. Parallèlement, les marchés boursiers japonais ont poursuivi sur une pente descendante, les indices y atteignant leur plus bas niveau en près de 20 ans.

La situation fut différente pour les taux d'intérêts. Aux États-Unis, la politique monétaire combinée à de faibles taux d'inflation a fait en sorte que les taux d'intérêts ont été à leur plus bas niveau depuis 40 ans. À la fin de l'exercice, le taux d'escompte de la Réserve fédérale américaine était de 1,25 %. Au Canada, l'inflation étant en hausse en raison de la vigueur de l'économie, la Banque du Canada a augmenté son taux de 1,25 % au cours de l'exercice 2003 pour terminer l'année à 3,25 %.

Le marché boursier canadien a terminé l'exercice en affichant un rendement de (17,6) % pour l'indice composé S&P/TSX. À la fin de l'exercice 2003, les taux de rendement (en dollars canadiens) étaient de (30,6) % pour l'indice S&P 500 et de (29,2) % pour l'indice MSCI EAFE. Le marché canadien des titres à revenu fixe a connu une meilleure année, l'indice SCM Univers affichant un taux de rendement de 9,2 %. Les marchés étrangers ont connu plus de difficultés.

## RÉSULTATS DE PLACEMENT

Au cours de l'exercice 2003, les comptes de régime de pensions consolidés ont enregistré une perte de 920,0 millions de dollars, avant charges, comparativement à un bénéfice de 146,8 millions de dollars pour l'exercice 2002.

## MESURE ET ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Un outil rigoureux de mesure de la performance est essentiel pour que la direction puisse évaluer les gestionnaires internes et externes. Cet outil sert aussi au conseil d'administration et à d'autres parties prenantes pour évaluer la performance d'Investissements PSP.

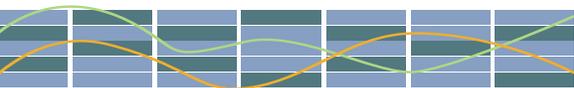
## INDICES DE RÉFÉRENCE

- L'Énoncé des principes, normes et procédures de placement (EPNPP) d'Investissements PSP identifie un indice de référence pour chaque classe d'actif.
- Pour chaque classe d'actif, le taux de rendement est comparé au taux de rendement de l'indice de référence de la classe d'actif correspondante.
- L'indice de référence combiné de la politique est calculé en faisant la moyenne des indices de référence des classes d'actif pondérée par les poids des classes d'actif établis par l'EPNPP. L'indice de référence de la politique est recalculé à la fin de chaque mois.
- Le rendement de l'actif total est comparé au rendement de l'indice de référence de la politique.

## TAUX DE RENDEMENT

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, compte tenu des conditions de marché décrites ci-dessus, le taux de rendement des trois comptes de pensions consolidés a été de (13,5) %. Par classe d'actif, les taux de rendement sont établis à (18,6) % pour les actions canadiennes, (30,5) % pour les actions étrangères, 9,4 % pour les titres à revenu fixe et 3,2 % pour les quasi-espèces.

En comparaison, le taux de rendement de l'indice de référence d'Investissements PSP a été de (12,9) % et celui enregistré par Investissements PSP pour l'exercice 2002, de 2,7 %.



### Taux de rendement des comptes de pensions consolidés (Exercice 2003)

	Rendements des portefeuilles	Rendements des indices de référence	
Actions canadiennes	(18,6) %	(17,6) %	S&P/TSX
Actions étrangères	(30,5) %	(29,9) %	S&P 500 & MSCI EAFE*
Titres à revenu fixe	9,4 %	9,2 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,2 %	2,7 %	SCM bons du Trésor (91 jours)
<b>Comptes consolidés</b>	<b>(13,5) %</b>	<b>(12,9) %</b>	<b>Indice de référence de la politique**</b>

Les taux de rendement ci-dessus, utilisés pour la consolidation des trois comptes de régime de pensions, sont pondérés par le temps, avant tous les frais. Ils sont calculés et vérifiés selon les normes prescrites par l'AIMR\*\*\*.

\* En dollars canadiens, pondérés selon la capitalisation boursière.

\*\* Selon la pondération établie par la politique de placement (voir page 10).

\*\*\* Association for Investment Management and Research.

La contre-performance enregistrée dans les actions est principalement attribuable au fait que, de façon générale, les gestionnaires de portefeuille prévoyaient, dans un contexte de baisse des taux d'intérêts, un redressement économique plus rapide. De plus, contrairement aux cycles passés, la baisse des taux d'intérêts n'a pas donné lieu au renchérissement des marchés. La plupart des gestionnaires de portefeuille externes qui gèrent activement des fonds pour Investissements PSP ont commencé leur mandat vers la fin de l'année 2002. Bien qu'ils aient obtenu de bons résultats au cours de 2002, la performance enregistrée pour la deuxième moitié de l'exercice, après le début de leurs activités avec Investissements PSP, a été moindre.

Les rendements et les indices de référence de chaque compte de régime de pensions sont présentés aux notes complémentaires de leurs états financiers respectifs.

### VARIATION DE L'ACTIF NET

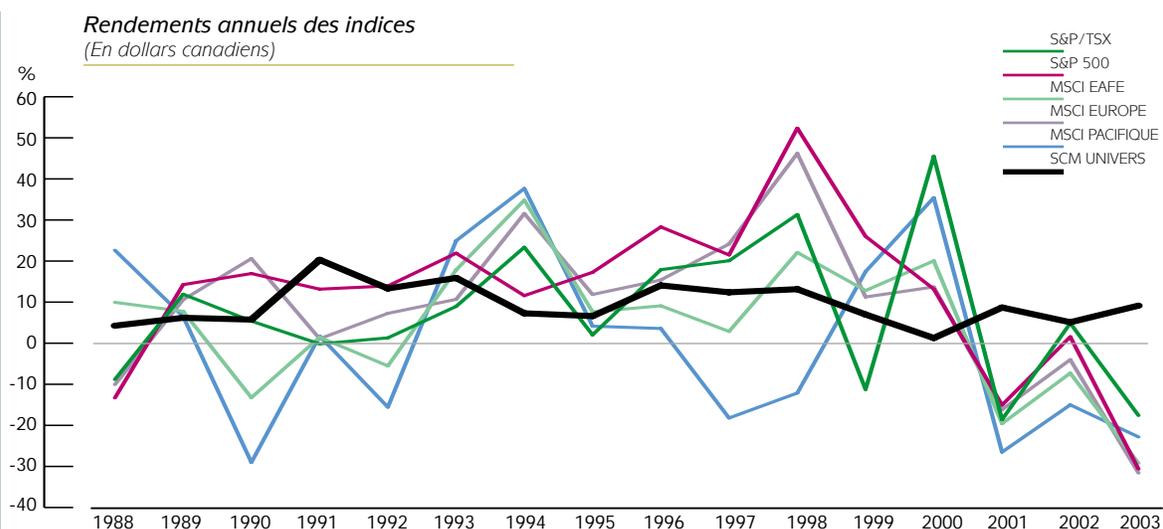
Au début de l'exercice 2003, les comptes de régime de pensions consolidés affichaient un actif net ayant une valeur marchande de 5,6 milliards de dollars. Les contributions nettes consolidées reçues au cours de l'exercice se sont élevées à 3,4 milliards de dollars. À la fin de l'exercice, après comptabilisation de la perte nette d'exploitation, la valeur marchande de l'actif net consolidé était de 8,1 milliards de dollars.

### CHARGES

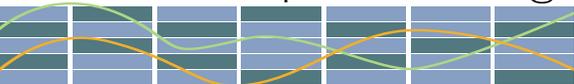
Pour l'ensemble de l'exercice 2003, Investissements PSP a enregistré des charges de 13,0 millions de dollars, contre 7,3 millions de dollars pour l'exercice 2002. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du nombre d'employés, des frais de bureau afférents et des frais de gestion de placement externe. Les charges totales représentent 0,21 % de l'actif moyen, ou 0,13 % de l'actif moyen après exclusion des frais de gestion de placement externe.

Pour l'exercice 2004, les charges totales devraient augmenter. Les frais de gestion de placement externe contribueront pour la majeure partie de cette augmentation, compte tenu de la croissance prévue de l'actif d'Investissements PSP et du pourcentage plus élevé de cet actif géré activement par des gestionnaires externes. L'ajout de personnel ainsi que l'entretien et l'amortissement des nouveaux systèmes informatiques et des immobilisations se traduiront par une augmentation des charges ainsi que par une légère augmentation du ratio de charges sur l'actif moyen.

Nous continuons d'agir avec vigilance et faisons preuve d'une grande rigueur quand il s'agit de contrôles financiers. En vertu de son plan quinquennal, l'objectif d'Investissements PSP est de réduire le ratio des charges sur l'actif moyen, exclusion faite des frais de gestion de placement externe. L'évolution de certaines charges et coûts dépendra de la nature des nouvelles classes d'actif choisies par Investissements PSP pour ses placements.



## Politique et stratégie de placement



Cette section résume les objectifs statutaires de placement de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) de même que la politique et la stratégie mises en œuvre pour réaliser ces objectifs. Au cours du dernier exercice, la stratégie a fait l'objet de plusieurs changements importants compte tenu des nouvelles réalités du marché et de l'engagement du conseil d'administration à maximiser le rendement tout en évitant des risques de pertes indus. Ainsi, une portion sensiblement plus grande de l'actif est gérée activement et le conseil a approuvé l'ajout de nouvelles classes d'actif et adopté des objectifs de placement clairement définis.

### OBJECTIFS STATUTAIRES DE PLACEMENT

En vertu de l'article 4 de la *Loi*, le mandat d'Investissements PSP est simple. Il consiste à :

- gérer les fonds dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes de pensions en cause; et
- maximiser les rendements tout en évitant des risques de perte indus.

### OBJECTIFS CONCRETS

En mars 2003, pour que la stratégie de placement soit conforme aux besoins financiers des régimes, le conseil d'administration a traduit les objectifs statutaires de placement décrits ci-dessus, en objectifs concrets:

- (1) Premier objectif : obtenir un rendement (net des frais) au minimum équivalent au taux actuariel de rendement établi par l'Actuaire en chef du Canada;
- (2) Deuxième objectif : obtenir un rendement excédant celui de l'indice de référence de la politique de placement de 0,50 % (incluant une valeur ajoutée minimale égale aux frais).

#### *Politique de répartition d'actif à la valeur marchande (Exercice 2003)*

	Cible	Fourchette	Indice de référence
Actions canadiennes	35 %	30 % - 40 %	S&P/TSX
Actions étrangères	30 %	25 % - 35 %*	Interne**
Titres à revenu fixe	32 %	27 % - 37 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3 %	0 % - 10 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

\* La valeur comptable des actions étrangères ne peut dépasser 30 % du portefeuille, mais leur valeur marchande peut être supérieure.

\*\* Les indices S&P 500 et EAFE sont pondérés selon leur capitalisation boursière. Les marchés émergents seront inclus dans l'indice de référence lorsque nous détiendrons des placements sur ces marchés. (L'indice EAFE est l'indice MSCI Europe, Australasie et Extrême-Orient).

## POLITIQUE DE RÉPARTITION D'ACTIF MODIFIÉE

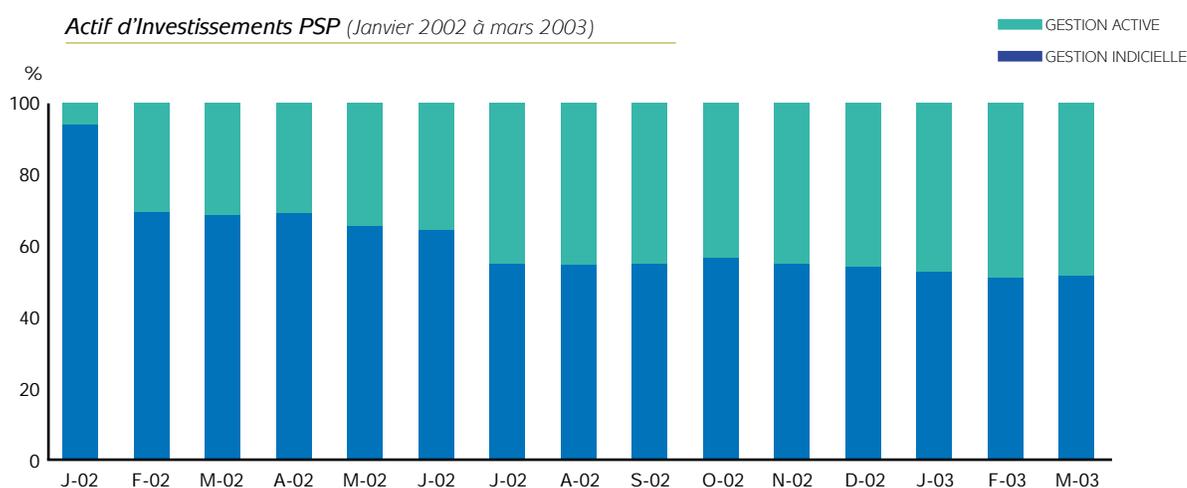
Tout au cours de l'exercice 2003, Investissements PSP a poursuivi la gestion de l'actif selon la répartition d'actif à long terme établie par la politique. Révisée annuellement, la politique de répartition d'actif est demeurée sensiblement la même depuis février 2001. Ainsi, la politique stipule que l'actif doit être investi selon la répartition suivante : 35 % en actions canadiennes, 30 % en actions étrangères (soit la limite permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*), 32 % en titres à revenu fixe canadiens, et 3 % en quasi-espèces.

Toutefois, au troisième trimestre, le conseil d'administration a approuvé des changements à la stratégie de placement et à la politique de répartition d'actif à long terme, autorisant des placements dans de nouvelles classes d'actif. L'organisation élaborera les stratégies requises pour les placements privés et immobiliers durant l'exercice en cours. Il est prévu que la pondération de chacune des nouvelles classes d'actif augmentera pour éventuellement atteindre 5 %. D'autres classes d'actifs seront aussi considérées au fur et à mesure que l'organisation progressera. Cette décision en faveur d'une plus grande diversification a été prise pour tenir compte de l'évolution des conditions de marché, dont résulte notamment la nécessité de réduire la pondération en actions transigées sur des marchés publics. De plus, la mise en place de la structure interne d'Investissements PSP étant suffisamment avancée, cela lui permet de relever le défi que représente l'ajout de nouvelles classes d'actif.

## GESTION ACTIVE DES PLACEMENTS ACCRUE

Au cours de ses 18 premiers mois d'activité, Investissements PSP a eu recours à une gestion passive des placements qui sous-entend la reproduction d'indices de marché reconnus en procédant à l'achat d'actions et / ou en investissant dans des fonds indiciaires qui achètent des actions – ou d'autres titres de placement, le cas échéant – selon les mêmes proportions qu'elles représentent dans l'indice retenu. En octobre 2001, Investissements PSP a entrepris, par la création d'une équipe interne, d'appliquer le principe de gestion active à une certaine portion de son actif en vue de maximiser le rendement. En gestion active, les responsables d'un portefeuille peuvent accroître ou réduire la pondération des titres à la lumière du profil risque-rendement perçu. L'objectif est de surpasser les indices boursiers appropriés et, par conséquent, d'augmenter la capacité d'Investissements PSP de maximiser le rendement, sans risques de perte indus.

Investissements PSP a franchi une étape importante en faveur de la gestion active en février 2002 en confiant à des gestionnaires externes le mandat de placer 1,2 milliard de dollars dans des titres à revenu fixe. À la fin de mars 2002, la gestion active était utilisée pour des actions et des titres à revenu fixe d'une valeur totale de 1,8 milliard de dollars. Au cours de l'exercice 2003, la valeur de l'actif géré activement a augmenté pour atteindre 4,0 milliards de dollars, soit 1,5 milliard de dollars en actions canadiennes, 1,2 milliard de dollars en actions étrangères et 1,3 milliard de dollars en titres à revenu fixe. Ceci représentait 48,5 % de l'actif total au 31 mars 2003, comparativement à 31,4 % un an plus tôt.



## GESTION DU RISQUE DE PLACEMENT

Avec la mise en place d'un programme de gestion active des placements, Investissements PSP a entrepris l'instauration d'un processus de contrôles en plusieurs étapes, afin de limiter les risques liés aux activités de placement.

La première étape prévoyait un contrôle rigoureux à la fois du pourcentage de l'actif alloué à la gestion active et du montant maximum confié à un même gestionnaire. Le risque associé au style du gestionnaire sert aussi à établir la valeur du montant qui lui est confié. La deuxième étape, franchie au cours de l'exercice 2003, consistait à officialiser la fonction de mesure du risque à l'interne et à l'appuyer avec des systèmes et outils technologiques appropriés. De cette façon, Investissements PSP a accès à diverses mesures des risques absolus et relatifs pour chaque portefeuille et pour l'ensemble des actifs sous gestion. La troisième et dernière étape vise l'instauration d'un programme complet de gestion des risques à la lumière des données obtenues à l'aide du système de mesure des risques en place. Investissements PSP entend réaliser cette étape au cours de l'exercice 2004.

Les politiques pour gérer les autres risques de crédit, de marché et financiers sont en place depuis le début des activités d'Investissements PSP. Par exemple, le risque de crédit des obligations et des quasi-espèces est géré en contrôlant la proportion du portefeuille détenue en titres de cote inférieure telle que mesurée par une firme externe de cotation. Les risques liés au taux d'intérêt inhérents aux placements en titres à revenu fixe de même que le risque de change propre aux actions étrangères sont gérés par des stratégies de diversification.

Récemment, l'Énoncé des principes, normes et procédures de placement a été modifié afin d'autoriser les opérations de couverture pour une certaine portion des placements étrangers d'Investissements PSP. Au début de l'exercice 2004, Investissements PSP a entrepris de telles opérations sur 50 % de la valeur des investissements libellés en dollars US.

## ENTRÉES DE FONDS ET RÉÉQUILIBRAGE

Au cours de l'exercice 2003, Investissements PSP a reçu 3,4 milliards de dollars en fonds à placer. Ces entrées de fonds équivalent à 60 % de l'actif total de 5,6 milliards de dollars inscrit en date du 1<sup>er</sup> avril 2002, soit au début de l'exercice.

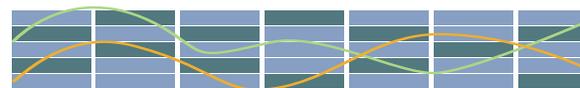
Les entrées de fonds ont lieu plusieurs fois par mois, les montants variant de sommes relativement petites à quelques 220 millions de dollars. Par conséquent, des politiques et directives claires concernant le placement des entrées de fonds sont un élément important de l'application de la politique de placement.

Dès réception, les entrées de fonds sont réparties dans toutes les classes d'actif de façon à ce que le poids relatif de chaque classe ne soit pas modifié par les entrées de fonds du mois.

Néanmoins, vu qu'Investissements PSP en est toujours à ses premières années d'activité, les entrées de fonds sont relativement importantes comparées à l'actif. Ainsi, il existe toujours une influence mesurable (positive ou négative) sur le rendement résultant du placement d'entrées de fonds. Ceci explique en majeure partie pourquoi les rendements de chacun des trois comptes de régime de pensions peuvent différer légèrement l'un de l'autre, leur profil d'entrées de fonds n'étant pas le même.

Au cours de l'exercice 2003, le conseil d'administration a revu les processus de placement des entrées de fonds et de rééquilibrage. En mars 2003, des modifications à la politique de placement ont été apportées afin d'acquiescer la souplesse nécessaire pour bénéficier des reprises des marchés. Ainsi, le rééquilibrage des classes d'actif n'est plus effectué à des dates fixées à l'avance. Il s'agit plutôt de laisser fluctuer la pondération des classes d'actif à l'intérieur de limites établies et de procéder à un rééquilibrage en fonction des mouvements des marchés.

## Régie interne



La protection des fonds confiés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) repose sur une régie interne à l'efficacité démontrée. Celle-ci est essentielle pour s'assurer que les objectifs poursuivis sont pertinents et réalisés en conformité avec le mandat statutaire de l'organisation.

Cette section du rapport annuel présente l'information pertinente décrivant ledit mandat, le rôle du conseil d'administration et les principales politiques mises en place pour régir les activités et le comportement de l'organisation. Les trois nouveaux éléments ajoutés au cours du dernier exercice au chapitre de la régie interne comprennent des objectifs de placement concrets, une politique des communications ainsi qu'une politique visant la planification de la relève pour le conseil d'administration.

### OBJECTIFS DE PLACEMENT

Afin qu'il y ait concordance entre les rendements obtenus par Investissements PSP et les obligations financières des trois régimes de pension, le conseil d'administration a adopté des objectifs de placement clairement définis :

- (1) Premier objectif : obtenir un rendement (net des frais) au minimum équivalent au taux actuariel de rendement établi par l'Actuaire en chef du Canada;
- (2) Deuxième objectif : obtenir un rendement excédant celui de l'indice de référence de la politique de 0,50 % (incluant une valeur ajoutée minimale égale aux frais).

### POLITIQUE DES COMMUNICATIONS

Dans le cadre de ses activités, Investissements PSP est tenu de gérer de façon efficace les communications avec les parties prenantes. La politique des communications, telle qu'adoptée par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2003, stipule qu'Investissements PSP doit :

- communiquer efficacement avec chacune des parties prenantes;
- préparer chaque année un plan de communication, lequel doit être soumis au conseil d'administration pour approbation;
- s'assurer d'une gestion efficace des enjeux du point de vue des communications et informer de façon adéquate les principales parties prenantes quant à leur évolution;
- gérer les communications d'une manière stratégique, tout en s'assurant d'une utilisation optimale des ressources qui y sont consacrées;
- communiquer de façon à favoriser des échanges en toute transparence et franchise avec chaque partie prenante;
- effectuer toutes ses communications dans les deux langues officielles du Canada, à l'aide d'un langage clair et concis.

## PLANIFICATION DE LA RELÈVE

De saines pratiques en matière de régie interne demandent de planifier la relève pour les postes de direction et d'administrateur. Il s'agit de minimiser les difficultés pouvant survenir lorsqu'une personne clé quitte l'organisation, de s'assurer que la transition s'effectue en douceur et de faire en sorte que l'organisation conserve tout son savoir. Investissements PSP a établi les plans de relève à la fois pour les dirigeants et les administrateurs.

Dans le cas du poste de président du conseil d'administration, le plan de relève comprend l'identification des candidats potentiels parmi les membres du conseil d'administration d'Investissements PSP ou d'autres conseils d'administration ainsi que la nomination d'un vice-président du conseil. Investissements PSP reconnaît qu'en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, la responsabilité de nommer le président du conseil d'administration appartient au gouverneur en conseil. La planification de la relève adoptée par le conseil d'administration en novembre 2002 ne s'inscrit aucunement à l'encontre de cette prérogative. Cette façon de faire vise plutôt à fournir toute l'assistance possible à la présidente du Conseil du Trésor en agissant de façon responsable et en se préparant à toute éventualité.

En novembre 2002, dans l'esprit d'une saine planification de la relève, le conseil d'administration a créé le poste de vice-président du conseil et a nommé M. Paul Cantor comme premier tenant du titre. À la fin de mars 2003, à la suite du départ à la retraite de M. William R.C. Blundell, le gouverneur en conseil a confirmé la nomination de M. Cantor au poste de président du conseil d'administration.

## MANDAT STATUTAIRE

Le mandat statutaire de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) consiste à :

- gérer les fonds reçus « dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires » des trois régimes de pensions;
- placer son actif « en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et ce, compte tenu du financement et des principes et exigences des régimes . . . ainsi que de l'aptitude de ceux-ci à s'acquitter de leurs obligations financières ».

La *Loi* stipule qu'Investissements PSP ne peut exercer, directement ou indirectement, ni pouvoir ni activité incompatible avec sa mission.

## LIENS AVEC LES RÉGIMES DE PENSIONS

En date du 1<sup>er</sup> avril 2000, le gouvernement fédéral a créé trois nouvelles caisses de retraite pour les régimes de pensions existants de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Chaque caisse de retraite reçoit les contributions de l'employeur et des employés pour assurer les prestations relatives au service postérieur au 1<sup>er</sup> avril 2000. Les soldes, c'est-à-dire les contributions qui restent après le versement des prestations accumulées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 et après déduction des charges relatives à l'administration des régimes, sont virés dans des comptes distincts détenus par Investissements PSP, qui les place sur les marchés financiers.

Le gouvernement est le promoteur et l'administrateur des régimes. La présidente du Conseil du Trésor est responsable du régime de la Fonction publique, le ministre de la Défense nationale, du régime des Forces canadiennes, et le solliciteur général du Canada, du régime de la GRC.

Une fois par année, le président et chef de la direction de même que le président du conseil d'administration rencontrent les comités consultatifs des régimes.

## IMPUTABILITÉ ET COMPTES RENDUS

La direction d'Investissements PSP est imputable au conseil d'administration. Les administrateurs sont imputables au Parlement par l'intermédiaire de la présidente du Conseil du Trésor, laquelle est responsable de la *Loi* régissant Investissements PSP et du dépôt du rapport annuel au Parlement. Investissements PSP doit soumettre des états financiers trimestriels et le rapport annuel à la présidente du Conseil du Trésor, au ministre de la Défense nationale et au solliciteur général du Canada. Des rencontres annuelles avec les comités consultatifs des trois régimes de pensions font également partie des obligations de communication d'Investissements PSP.

## NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Investissements PSP est régi par un conseil d'administration composé de 12 membres, dont le président. Tous les administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation de la présidente du Conseil du Trésor. Un comité de nomination, composé de huit membres et indépendant du gouvernement, sélectionne les candidats qualifiés pour être administrateurs et soumet ses recommandations à la présidente du Conseil du Trésor. En vertu de la *Loi*, ne peuvent être administrateurs : les membres du Sénat, de la Chambre des communes ou d'une législature provinciale, les employés du gouvernement fédéral et les personnes qui sont en droit de recevoir une pension de retraite au titre des régimes de pensions du secteur public fédéral. (La composition du conseil d'administration est donnée à la page 50.)

Des renseignements additionnels au sujet du conseil d'administration sont disponibles sur le site Web d'Investissements PSP, à l'adresse [www.investpsp.ca](http://www.investpsp.ca), sous la rubrique [À propos de nous – Conseil d'administration](#).

## FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

Pour assurer l'atteinte des objectifs de la *Loi* et des règlements, le conseil d'administration a défini ses propres responsabilités, incluant ce qui suit :

- nommer le président et chef de la direction;
- approuver un énoncé écrit des principes, normes et procédures de placement;

- approuver des stratégies pour atteindre les objectifs de rendement;
- adopter les politiques appropriées régissant le comportement et la gestion des affaires d'Investissements PSP, dont un code de déontologie, des procédures relatives aux conflits d'intérêts et des politiques de gestion des risques;
- approuver la politique en matière de ressources humaines de même que la politique de rémunération;
- établir des processus d'évaluation de rendement pour le conseil d'administration, le président et chef de la direction et les membres de la haute direction;
- dresser et approuver les états financiers trimestriels et annuels pour chaque compte de régime de pensions et pour Investissements PSP.

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a constitué les quatre comités suivants pour l'aider à s'acquitter de ses obligations :

- le comité de placement;
- le comité de vérification et des conflits;
- le comité de régie interne;
- le comité des ressources humaines et de la rémunération.

Les recommandations des comités du conseil doivent être approuvées par le conseil d'administration.

Le comité de placement se compose de tous les administrateurs. Ce comité a procédé à la création d'un sous-comité regroupant des administrateurs qui ont une solide expérience en matière de placements. La principale tâche de ce sous-comité consiste à collaborer à l'élaboration du programme du comité de placement.

La composition des autres comités figure à la page 50 du présent rapport.

Deux comités spéciaux, le comité de gestion et le comité de recrutement, ont été mis sur pied en mars 2003, à la suite du départ du président et chef de la direction.

Des renseignements additionnels sur les divers comités sont disponibles sur le site Web d'Investissements PSP, à l'adresse [www.investpsp.ca](http://www.investpsp.ca), sous la rubrique [Régie interne – Fonctions et responsabilités](#).

## RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs d'Investissements PSP est établie en fonction de la rémunération médiane versée aux administrateurs des sociétés incluses dans le groupe de référence de l'indice S&P/TSX 60. Le programme de rémunération a fait l'objet d'une révision au cours de l'exercice 2003 et, à l'avenir, sera révisé une fois tous les deux ou trois ans. Ainsi, chaque administrateur reçoit un montant annuel de 16 000 \$. Les présidents des comités reçoivent un montant annuel supplémentaire de 5 000 \$. Pour chaque réunion du conseil et de comité du conseil à laquelle il participe, l'administrateur reçoit une indemnité de 1 000 \$. Toutefois, lorsqu'une réunion du comité de placement se tient en même temps que celle du conseil, une seule indemnité est versée. (Le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2003 et les comités du conseil, 19 fois.) Le président du conseil d'administration reçoit un montant additionnel de 24 000 \$ par année. Il a également droit à l'indemnité pour chaque réunion du conseil à laquelle il assiste. Lorsqu'il participe aux réunions des comités du conseil, aucune indemnité ne lui est versée. De plus, les administrateurs dont la résidence principale se situe à l'extérieur du Québec et de l'Ontario reçoivent une indemnité additionnelle de 1 000 \$ quand ils participent aux réunions en personne, afin de compenser pour les inconvénients causés par l'éloignement.

La note complémentaire 8(a) des états financiers d'Investissements PSP présente un résumé de la rémunération versée aux administrateurs au cours de l'exercice 2003.

## PROCÉDURES RELATIVES AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les procédures relatives aux conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs visent la mise en place d'un mécanisme pratique permettant de détecter, de limiter et de résoudre les conflits d'intérêts potentiels. Ces procédures ont été établies pour que les administrateurs puissent bien comprendre les principes et valeurs d'Investissements PSP et adoptent des pratiques et des comportements adéquats.

Les procédures relatives aux conflits d'intérêts traitent de sujets tels que l'obligation de faire des déclarations complètes, les conditions pouvant occasionner un conflit d'intérêts et la façon dont il peut se manifester, les conflits d'intérêts réputés, l'obligation de s'abstenir de voter lorsqu'il y a conflit d'intérêts, l'utilisation et la communication de renseignements confidentiels et l'obligation de signaler les manquements. Le Comité de vérification et des conflits a la responsabilité d'en surveiller l'application.

Il est possible de consulter les procédures relatives aux conflits d'intérêts sur le site Web d'Investissements PSP, à l'adresse [www.investpsp.ca](http://www.investpsp.ca), sous la rubrique *Régime interne – Politique de conflits d'intérêts*.

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu des règlements auxquels Investissements PSP est soumis, le conseil d'administration doit décrire dans le rapport annuel les procédures mises en place pour évaluer son propre rendement. Une politique officielle d'évaluation du rendement, adoptée en conformité avec ces règlements, consiste en des procédures relatives à l'instauration de discussions franches et confidentielles entre le président du conseil et chaque administrateur ainsi que le président et chef de la direction d'Investissements PSP. Chaque année, pour faciliter le processus, les administrateurs de même que le président et chef de la direction reçoivent un guide d'évaluation du rendement du conseil d'administration présenté sous la forme d'un questionnaire. Ils doivent remettre leur questionnaire dûment rempli au président du conseil, lequel s'en sert lors de rencontres privées avec chaque administrateur ainsi qu'avec le président et chef de la direction. Les discussions portent sur les enjeux et les possibilités d'amélioration de même que sur ce qui fonctionne

bien et s'est amélioré depuis la dernière évaluation. Le président du conseil et le comité de régie interne passent en revue les résultats de ces rencontres pour ensuite soumettre au conseil d'administration un rapport résumant les conclusions du processus d'évaluation, y compris les recommandations appropriées.

## CODE DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi* qui régit Investissements PSP, un code de déontologie a été élaboré à l'intention des dirigeants et des employés. En plus de s'assurer d'un strict respect des exigences de la *Loi*, le code sert de cadre de référence pour expliquer en détail aux dirigeants et employés les principes et valeurs de l'organisation afin de les aider à adopter des façons de faire et des comportements adéquats.

Le code traite de divers sujets, entre autres, l'honnêteté et l'intégrité, le respect de la *Loi*, l'utilisation de renseignements confidentiels, la communication de transactions personnelles, les cadeaux et faveurs reçus ou offerts à des tiers, l'adhésion à des associations professionnelles et sans but lucratif et la représentation publique de ces organismes, ainsi que l'utilisation, à des fins personnelles, des ressources, des biens et des installations d'Investissements PSP. De plus, Investissements PSP a établi une liste restreinte de titres pour lesquels il détient des renseignements confidentiels. Il est interdit aux dirigeants et aux employés de négocier des titres faisant partie de cette liste.

Le comité de vérification et des conflits est responsable de surveiller la mise en application du code de déontologie.

Il est possible de consulter le code de déontologie sur le site Web d'Investissements PSP, à l'adresse [www.investpsp.ca](http://www.investpsp.ca), sous la rubrique [Régie interne – Code de déontologie](#).

## LIGNES DIRECTRICES POUR LE VOTE PAR PROCURATION

Les lignes directrices pour le vote par procuration ont été développées pour que les votes concernant les actions détenues à titre de bénéficiaire par Investissements PSP soient conformes à la politique et aux objectifs de placement.

Les lignes directrices stipulent qu'Investissements PSP portera une attention particulière aux principes de régie interne lorsqu'il s'agira de considérer le bien-fondé d'un enjeu et d'exercer ses droits de vote en vue de maximiser la valeur de ses actions. Les lignes directrices traitent de quatre aspects considérés comme cruciaux du point de vue des répercussions possibles sur la performance :

- l'indépendance, la taille et l'efficacité du conseil d'administration d'une société;
- la rémunération de la direction et des administrateurs, y compris les régimes d'options d'achat d'actions et de rémunération au rendement;
- la protection contre les prises de contrôle;
- et le droit des actionnaires.

Ces lignes directrices s'appliquent tout aussi bien aux titres de placement gérés à l'interne qu'à ceux faisant partie de portefeuilles sous la responsabilité de gestionnaires externes mandatés par Investissements PSP.

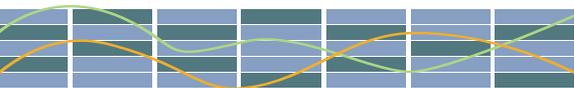
Il est possible de consulter les lignes directrices pour le vote par procuration sur le site Web d'Investissements PSP à l'adresse [www.investpsp.ca](http://www.investpsp.ca), sous la rubrique [Placements – Lignes directrices pour le vote par procuration](#).

## POLITIQUE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La responsabilité première d'Investissements PSP est d'agir en fonction des intérêts financiers des contributeurs des régimes et de soutenir la réalisation de la promesse de rente énoncée explicitement dans les régimes. Néanmoins, la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale stipule que « les conséquences environnementales et sociales du comportement des sociétés... peuvent figurer parmi les nombreux facteurs pertinents dont nos professionnels en placement pourraient désirer tenir compte au moment de prendre des décisions de placement pour les régimes. »

Il est possible de consulter la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale sur le site Web d'Investissements PSP à l'adresse [www.investpsp.ca](http://www.investpsp.ca) sous la rubrique [Placements – Responsabilité sociale et environnementale](#).

## Glossaire



### A

#### Actions

Instruments financiers représentant une participation au capital social d'une société et qui procurent des privilèges de propriété sur l'actif et les revenus de la société, proportionnellement au nombre d'actions détenues.

### C

#### Caisse de retraite

Créée le 1<sup>er</sup> avril 2000 par le gouvernement fédéral afin de gérer les contributions faites par l'employeur et les employés afin que les régimes de pensions puissent verser les prestations à l'égard des services crédités le ou après le 1<sup>er</sup> avril 2000. Il existe trois (3) caisses de retraite, une pour chacun des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

#### Compte de régime de pensions

Compte distinct établi par Investissements PSP pour chaque caisse de retraite pour recevoir les contributions nettes des caisses de retraite, et pour enregistrer la répartition des placements ainsi que les résultats d'exploitation. Il existe trois comptes de régimes de pensions, un pour chaque caisse de retraite.

#### Coût (ou Valeur comptable)

Coût d'acquisition d'un titre.

### D

#### Diversification

Stratégie qui consiste à répartir le risque de placement entre différentes classes d'actif (actions et obligations), diverses catégories d'actif (participations dans des sociétés publiques et privées), des titres émis par différentes sociétés œuvrant dans des secteurs différents de l'économie (services financiers et ressources naturelles) et dans différents pays.

#### Droit de vote par procuration

Autorisation transmise par écrit par l'actionnaire à une autre personne chargée de le représenter et d'exercer son droit de vote en son nom lors de l'assemblée des actionnaires, généralement en tenant compte de lignes directrices ou conditions établies.

### E

#### Énoncé des politiques, des normes et des procédures de placements (ou Politique de placement)

Politique de placement écrite établie pour chaque caisse de retraite, approuvée par le conseil d'administration et révisée au moins une fois par année. Une telle politique est obligatoire en vertu de l'alinéa 7(2)a de la *Loi* régissant Investissements PSP. Elle traite de sujets tels que les classes d'actif, l'utilisation de produits dérivés, la diversification des actifs, les taux de rendement visés, la gestion du risque de crédit, du risque de marché et autres risques financiers, de la liquidité des placements, des prêts d'encaisse ou de titres, de l'évaluation des placements qui ne sont pas régulièrement négociés en bourse ainsi que de l'exercice des droits de vote acquis grâce aux placements.

#### Exercice financier

Période de douze mois qui sert de référence pour la préparation des états financiers. L'exercice financier d'Investissements PSP s'échelonne du 1<sup>er</sup> avril d'une année au 31 mars de l'année suivante.

### F

#### Fonds indiciel

Fonds de placement dont le portefeuille est modelé sur celui d'un indice de référence donné.

#### Frais de gestion de placement

Sommes versées à un gestionnaire de fonds chargé de la gestion d'un portefeuille et de l'exploitation de ce fonds. Les frais sont généralement établis en fonction d'un pourcentage fixe de la valeur de l'actif net du fonds.

### G

#### Gardien de valeurs

Un organisme indépendant chargé de détenir les titres de placement au nom du propriétaire. Le gardien de valeurs conserve des registres des différents placements et peut également offrir d'autres services connexes.

#### Gestion active des placements

Approche qui consiste à placer des fonds dans des titres dans le but d'obtenir un rendement supérieur à celui d'un indice de marché. La gestion active des placements peut également réduire le risque d'un portefeuille.

#### Gestion passive des placements

Approche de gestion visant la reproduction d'un indice de marché reconnu en procédant à l'achat de titres selon les mêmes proportions qu'ils représentent dans l'indice retenu.

### I

#### Indice

Mesure de la tendance générale d'un marché donné. Le terme « indice » est utilisé parce qu'il est conçu pour refléter non seulement des changements de prix mais également des changements de valeur.

#### Indice composé S&P/TSX

L'indice boursier canadien le plus diversifié. Il représente près de 90 % de la capitalisation des entreprises canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto. Un comité formé de représentants de la Bourse de Toronto et de *Standard & Poor's* choisit les sociétés qui feront partie de l'indice composé S&P/TSX.

#### Indice composé S&P 500

L'indice composé *Standard & Poor's* recense 500 titres américains choisis selon la taille du marché, la liquidité et la position occupée au sein du secteur d'activité. Il s'agit d'un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière (cours du titre multiplié par le nombre d'actions en circulation), le poids de chaque titre dans l'indice étant proportionnel à sa valeur marchande. La société *Standard & Poor's* choisit les titres qui font partie de l'indice.

#### Indice de référence

Indice qui sert d'élément de comparaison pour évaluer les taux de rendement. Parmi les indices de référence, nous comptons notamment des indices des marchés boursier et obligataire créés par les sociétés boursières ou les maisons de courtage.

#### Indice MSCI EAFE

Indice boursier créé par *Morgan Stanley Capital Inc.* (MSCI) pour mesurer le rendement des placements réalisés en Europe, Australasie et Extrême-Orient. Il comprend des actions de sociétés de 21 pays dont le Japon, l'Australie, Hong-Kong, la Nouvelle-Zélande, Singapour, le Royaume-Uni et les pays de la zone euro.

#### Indices du marché des titres d'emprunt de Scotia Capitaux

Scotia Capitaux produit des indices qui permettent d'exercer un suivi des marchés obligataire et monétaire canadiens. L'**indice obligataire universel** porte sur l'ensemble des obligations canadiennes négociables qui arrivent à échéance dans plus d'un an. Il a été conçu pour illustrer le rendement général du marché obligataire canadien. Parmi les indices du marché monétaire de Scotia Capitaux, mentionnons l'**indice des bons du trésor de 91 jours**.

## Investissement éthique

Approche en vertu de laquelle les placements sont effectués en privilégiant ou en évitant des entreprises ou secteurs d'activité donnés compte tenu de priorités d'ordre religieux, politique, économique, social ou personnel.

## J

### Juste Valeur

#### (ou Valeur marchande)

Le prix d'un titre en vigueur au moment de la plus récente transaction enregistrée pour ce titre.

## N

### Normes de rendement de l'AIMR

*Association for Investment Management and Research (AIMR)* : un organisme international sans but lucratif regroupant plus de 50 000 spécialistes et éducateurs en placement répartis dans au-delà de 100 pays. Les normes de rendement émises par l'AIMR constituent des principes de déontologie et des lignes directrices visant à uniformiser les méthodes utilisées pour établir et communiquer le rendement d'un placement.

## P

### Point de base

Un point de base correspond à un centième de un pour cent. La différence entre 5,25 % et 5,50 % est de 25 points de base.

### Politique de répartition d'actif

Répartition d'actif requise pour réaliser les rendements visés. Les caisses de retraite définissent leur politique de répartition d'actif afin que les rendements obtenus combinés aux contributions des membres soient suffisants pour couvrir les prestations présentes et futures des régimes de pensions. Au moment d'effectuer ses placements, Investissements PSP tient compte des obligations financières de chacune des trois caisses de retraite du secteur public au nom desquelles il investit sur les marchés financiers.

## Portefeuille

Regroupement de titres tels que les actions, obligations et éventuellement d'autres instruments financiers (produits dérivés et autres) à des fins de placement.

### Produits dérivés

Contrats financiers dont la valeur est fonction de l'actif ou de l'indice sous-jacents, tels que le taux d'intérêt ou le taux de change. Par exemple, la valeur des options sur Indice S&P 500 composé de grandes sociétés américaines fluctue en fonction de la valeur de l'indice. Toutefois, de telles options n'exigent que l'achat d'un contrat plutôt que des actions de toutes les entreprises composant l'indice. Les produits dérivés peuvent être moins onéreux et plus faciles d'accès que l'actif sous-jacent. Ils peuvent servir à gérer les risques, réduire les coûts et augmenter le rendement. Parmi les produits dérivés les plus courants, nous comptons les opérations de change à terme, les contrats à terme, les *swaps* et les options.

## O

### Quasi-espèces

Titres de placement à court terme, fortement liquides (ex. : effets de commerce, bons du trésor, billets à demande). Ces titres arrivent à échéance moins d'un an après la date d'émission et sont facilement monnayables.

## R

### Rapport annuel

Un document qui comprend les états financiers vérifiés d'une organisation ainsi que les commentaires et l'analyse par la direction des résultats financiers et d'exploitation. Le rapport annuel d'Investissements PSP doit être publié au plus tard 90 jours après la fin de son exercice financier, le 31 mars de chaque année, et déposé devant la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor.

### Régimes de pensions

Régimes de pensions de la Fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

### Rendement

#### (ou Taux de rendement)

Changement de la valeur d'un actif exprimé en pourcentage pour une période donnée, et qui tient compte des revenus, tels que les intérêts, les dividendes et les revenus de loyer, ainsi que des gains ou pertes de capital, réalisés ou non.

## Répartition d'actif

Portion de l'actif placée sous forme d'espèces, de titres à revenu fixe, d'actions et autres classes d'actifs. La répartition d'actif doit refléter les objectifs d'un investisseur ainsi que son degré de tolérance au risque. Généralement, les investisseurs qui poursuivent des objectifs de rendement à long terme peuvent mieux tolérer des risques plus élevés pour les placements en actions comparativement aux titres à revenu fixe et ce, dans une perspective d'obtenir des rendements supérieurs. Ainsi, ces investisseurs opteront pour une répartition d'actif où la pondération en actions est plus grande que celle des autres catégories de titres.

### Risque

Probabilité d'une perte future, par rapport à un indice de référence ou en termes absolus.

### Risque de change

Risque signifiant que la valeur d'un placement peut être influencée par la variation des taux de change. Les investisseurs effectuant des placements sur les marchés internationaux doivent tenir compte du risque lié aux fluctuations monétaires.

## T

### Taux de rendement annualisé

Taux de rendement pour une période de douze mois. Généralement, un taux de rendement annualisé est calculé à partir de taux de rendement mesurés pour des périodes inférieures ou supérieures à douze mois.

### Taux de rendement pondéré par le temps

Méthode de calcul qui permet d'éliminer les répercussions causées par les entrées et sorties de fonds d'un portefeuille. Cette méthode tient compte du fait que le gestionnaire n'exerce aucun contrôle sur le montant des entrées ou sorties de fonds, ni sur le moment où elles se produisent.

### Titres à revenu fixe

Titres de placement, tels que les obligations, hypothèques, obligations convertibles et actions privilégiées, qui portent un taux d'intérêt fixe jusqu'à son échéance, sa vente ou son rachat et qui génèrent des flux d'intérêt prévisibles.

## RÉPERTOIRE

**Conseil d'administration***(Au 8 avril 2003)***BOB BALDWIN**

Directeur national  
Politique sociale et économique  
Congrès du Travail du Canada  
*Ottawa (Ontario)*

**BARBARA BENDER, CA**

Vice-présidente  
Spartan Systems Limited  
*Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)*

**RICHARD BRADSHAW**

Ancien président et chef de la direction de  
Phillips, Hager & North Investment  
Management Ltd.  
*Vancouver (Colombie-Britannique)*

**PAUL CANTOR, LL.B., FIBC**

**Président du conseil d'administration**  
Associé directeur, Canada  
Russell, Reynolds Associates  
*Toronto (Ontario)*

**JEAN E. DOUVILLE, FCA**

Ancien président  
Schroders Ventures Canada  
*Montréal (Québec)*

**PAUL G. HAGGIS**

Président et chef de la direction  
Princeton Developments Limited  
*Edmonton (Alberta)*

**CAROL HANSELL**

Associée principale  
Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l.  
*Toronto (Ontario)*

**LYNN LOEWEN, CA**

Vice-présidente, Services corporatifs et  
Chef des opérations financières  
Air Canada Jazz  
*Halifax (Nouvelle-Écosse)*

**KEITH G. MARTELL, CA**

Président du conseil  
Banque des Premières Nations du Canada  
*Saskatoon (Saskatchewan)*

**CARL H. OTTO, CFA**

Président et chef de la direction  
IFPT Management Inc.  
*Montréal (Québec)*

**SUSAN SHERK**

Conseillère principale en environnement humain  
AMEC Plc  
*Saint John's (Terre-Neuve et Labrador)*

## RÉPERTOIRE

**Les comités***(Au 8 avril 2003)***Comité de vérification et des conflits**

KEITH G. MARTELL, président  
BARBARA BENDER  
JEAN E. DOUVILLE  
LYNN LOEWEN

**Comité de régie interne**

LYNN LOEWEN, présidente  
BOB BALDWIN  
CAROL HANSELL  
CARL H. OTTO

**Comité des ressources humaines  
et de la rémunération**

BOB BALDWIN, président  
RICHARD BRADSHAW  
SUSAN SHERK

**Comité de gestion**

PAUL G. HAGGIS, président

---

## RÉPERTOIRE

### Direction

**DANIELLE G. MORIN, FICA**

Chef des opérations financières  
Montréal (Québec)

**JÉRÔME BICHUT, CFA**

Gestionnaire principal, Actions européennes  
Montréal (Québec)

**SUSAN DA SIE, CFA**

Gestionnaire principale, Actions américaines  
Montréal (Québec)

**FRÉDÉRIC LECOQ, CFA**

Gestionnaire principal, Actions canadiennes  
Montréal (Québec)

**JEAN MICHAUD, CFA**

Gestionnaire principal, Actions canadiennes  
Montréal (Québec)

**LYNE CRÉPIN**

Directrice, Administration des placements  
Montréal (Québec)

**ASIF HAQUE, CFA**

Directeur, Mesure de la performance  
Montréal (Québec)

**KEN MONDS**

Directeur, Relations avec le gouvernement  
et les régimes de pensions  
Ottawa (Ontario)

**DAN THANH NGUYEN**

Directrice, Technologie de l'information  
Montréal (Québec)

**KAROLYNE VINET, CA**

Directrice, Finances et contrôles  
Montréal (Québec)

**CATALIN ZIMBRETEANU**

Directeur, Mesure du risque  
Montréal (Québec)

**KRISTEN ZIMAKAS, LL.L**

Conseiller juridique  
Montréal (Québec)



---

### **Siège social**

440, avenue Laurier ouest, bureau 200  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7X6

Téléphone : 613.782.3095  
Télécopieur : 613.782.2228

---

### **Principal bureau d'affaires**

1250, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 2030  
Montréal (Québec)  
H3B 4W8

Téléphone : 514.937.2772  
Télécopieur : 514.937.3155

This Annual Report is also available in English.

[www.investpsp.ca](http://www.investpsp.ca)

